

COMPTE RENDU DU 20 JANVIER 2022

Le deux décembre deux mille vingt et un, le conseil municipal de CHELIEU s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Max GAUTHIER, Maire.

Membres présents : Mesdames et Messieurs Max GAUTHIER, Céline MAZOT, Bernard GONIN, Gilles LEHMANN, Gilles REBRION, Fabienne MANON Anaïs GUILLAUD, Christiane FUZIER, Sébastien ARNAUD, Audrey RIGARD, Julien RITTER,.

Absents excusés : Jean-Baptiste VILLETON donne pouvoir à Sébastien ARNAUD, Cédric GERMAIN, Arnaud CHAUDIERE, Laure CATINON.

Secrétaire de séance : Julien RITTER

Approbation du compte-rendu de la dernière séance

1. Programme d'actions de prévention des inondations : PAPI

Monsieur le Maire fait part de l'enquête publique concernant le « PAPI » qui consiste à la réalisation de barrages qui régularaient le débit de la Bourbre. L'objectif est de protéger les plus bas comme Bourgoin-Jallieu. Les zones du projet concerné sur la commune sont : Pont de Roybon (parcelle à Christian CLEMENT-LACROIX). Il est présenté différents documents. L'ensemble du conseil ne souhaite pas prendre de délibération.

2. Projets 2022

Monsieur le Maire fait part des différents projets prévus pour l'année 2022 :

- Table d'orientation : piquetage avec Mr Jean-Claude BARRAL. Un devis au géomètre va être demandé.
- Plantation d'arbres, végétaux pour le terrain à côté de l'église. Un rendez-vous est prévu le 29 Janvier avec Mr RIVAT, paysagiste pour des idées.
- Aménagement jeux à côté de l'église : des idées vont être demandées à la population.
- Amélioration du plateau derrière l'école.
- Défense incendie à Chelieu le Bas.
- Espace fraîcheur.

3. Terrain Métrailer

Monsieur le Maire informe du décès de Mme METRAILLER et de Mme LYONNE. Cela complique l'affaire pour l'achat de la servitude.

L'ensemble du conseil est d'accord pour vendre les terrains à 70 € TTC/m². Le prix sera unique peu importe la surface. A ce prix-là, la commune rentrera dans ses frais.

4. Cantine

Il est fait part que l'on peut annuler 48 heures au lieu de 24 heures pour les repas de la cantine.

COVID : Il est possible de décommander les repas. Si pas de classe le jour même, si la classe complète n'a pas cours. Début après les vacances de février.

5. Divers

Monsieur le Maire fait part qu'une plainte à été déposée par la commune pour les dégradations de l'abri-bus route du Passage.

Une plainte à été déposée à l'encontre de Monsieur GAUTHIER Max pour diffamation et harcèlement. Cette dernière à été classée sans suite.

Les colis du CCAS ont beaucoup été appréciés

